



## INFORMATION SGAMI

### REUNION PARITE SYNDICALE VENDREDI 28 MARS 2014 avec Mme Béatrice LAGARDE Préfète Déléguée.

En préambule, Mme la Préfète nous informe que, le dialogue social est sa priorité. Il sera basé sur de la transparence, du dialogue et de l'information. L'humain et le social doivent être les précurseurs à la réussite du projet des SGAMI.

A la lecture de son agenda dans le cadre de la création des SGAMI, nous avons pu constater que Mme la Préfète multipliait les réunions avec ses différents interlocuteurs (gendarmes, SGAP, Ministère etc...), et s'est engagée à nous tenir au courant au fil du temps et des réunions.

Une volonté commune aux différents préfets de zone : INFORMER, RENCONTRER, RECEVOIR.

Les Préfets de Zone seront réunis à Paris dans la 1ère quinzaine de mai afin de faire un point général sur l'avancée des travaux

Concernant la délégation régionale de TOULOUSE, Mme la Préfète nous confirme qu'aucun bouleversement n'interviendra.

Le but avec la création des SGAMI n'est pas de détruire ce qui a fait la force des SGAP, surtout celui de Bordeaux qui a su montrer au fil des années son efficacité grâce à l'implication de tous ses agents.

Afin de réussir, le transfert du SGAP en SGAMI, l'administration a créé 5 groupes de travail (5 futures directions), ils sont composés de directeurs et chefs de bureau du SGAP Sud-Ouest et de gendarmes. Il a été mis en place également un groupe transversal ainsi qu'un Comité de Pilotage. Vu les délais contraints avec le CT Ministériel de juin prochain, au cours duquel Mme la Préfète sera la rapporteuse pour le SGAP Sud-ouest, des réunions hebdomadaires sont organisées avec l'ensemble des partenaires.

Mme la Préfète souhaite rencontrer les organisations syndicales deux fois par mois jusqu'au mois de juin.

Afin que l'information arrive au mieux auprès des agents, Mme la Préfète a demandé au SZSIC de créer un site web dans lequel les agents trouveront toute l'information sur le projet SGAMI, comptes rendus des réunions de COPIL, des travaux des groupes de travail, des réunions avec les partenaires sociaux etc...Mais également une partie réservée aux agents qui pourront poser leurs questions sur le SGAMI, une réponse sera apportée systématiquement et rapidement.

Adresse du site web : [www.sgami.sudouest.ader.gouv.fr](http://www.sgami.sudouest.ader.gouv.fr)

Le SNAPATSI demande que l'outil internet mis en place ne vienne pas se substituer au dialogue social. Nous demandons que l'information soit également donnée par l'ensemble de la chaîne hiérarchique aux agents, Mme la Préfète abonde dans notre sens et insiste sur la communication qui sera la base de la réussite.

D'autre part, Mme la Préfète recevra tous les Directeurs Zonaux des différentes directions de la Police Nationale dans les prochains jours pour une information sur les SGAMI car ils sont également concernés.

Mme la Préfète nous informe également qu'un projet de circulaire SGAMI a été élaboré, que ce dernier est en train de se finaliser, mais ne peut être diffusé dans l'immédiat. Mr Michel BERGUE, Chargé de mission auprès du Secrétaire Général du Ministère, en est le rédacteur.

Pour finir, Mme la Préfète nous indique qu'elle va transmettre à Mr BERGUE plusieurs questions sur le SGAMI et nous donnera les réponses dès qu'elle les aura reçues. Elle nous invite également à la contacter si nous avons des interrogations, elle s'en fera le relais.

Pour le moment les questions posées concernent :

- le futur Règlement Intérieur des SGAMI, sur ce sujet le SNAPATSI demande que les organisations syndicales soient associées à son élaboration.
- L'arrivée de CHORUS gendarmerie .

Les prochaines réunions sont programmées les vendredis 11 et 25 avril 2014.